

L'an deux mille dix-huit, le neuf février à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 21 / 20 au moment de l'approbation des comptes administratifs 2017
- votants : 27 / 26 au moment de l'approbation des comptes administratifs 2017

Date de convocation du conseil municipal : 3 février 2018

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Maire. Mme PLAZZI. M. DUBOIS. Mme L'OFFICIAL. M. GORYL. Mme LAFONT. Mme ROY, adjoints au Maire, M. DUPUY. M. DARY. Mme ARNAUD. Mme COLETTE. M. VERGNOLLE. Mme BONIN. M. LAGORCE. Mme CHORT. M. ROBERT. M. CUBERTAFON. Mme LAPLAUD. M. LAROCHE. Mme MEYZIE. M. BREUIL, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

M. MIALARET a donné délégation de vote à M. VERGNOLLE
M. ROUET a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL
M. SUDRAT a donné délégation de vote à M. ROBERT
Mme PAGNON a donné délégation de vote à Mme COLETTE
Mme LAROUMAGNE a donné délégation de vote à M. DARY
M. FREMONT a donné délégation de vote à Mme PLAZZI

ABSENTES : Mme MACON. Mme RABAUD.

SECRÉTAIRE : Francis CUBERTAFON

Après avoir fait l'appel et nommé Monsieur CUBERTAFON secrétaire de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

I - COMPTES ADMINISTRATIFS / COMPTES DE GESTION EXERCICE 2017

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNÉE 2017 :

Rapporteurs : Patrick DARY
André DUBOIS

Madame PLAZZI, première adjointe au maire, prend la présidence de l'assemblée au moment du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- ☞ **le compte administratif 2017 de la commune / délibération n° 1/2018**
- ☞ **le compte administratif 2017 du service assainissement / délibération n° 2/2018**
- ☞ **le compte administratif 2017 du lotissement du Bocage 2 / délibération n° 3/2018**
- ☞ **le compte administratif 2017 de l'opération VEFA / délibération n° 4/2018**

Les résultats définitifs de l'ensemble des comptes administratifs 2017 sont repris dans une même délibération n° 5/2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- ☞ **le compte de gestion 2017 de la commune / délibération n° 6/2018**
- ☞ **le compte de gestion 2017 du service assainissement / délibération n° 7/2018**
- ☞ **le compte de gestion 2017 du lotissement du Bocage 2 / délibération n° 8/2018**
- ☞ **le compte de gestion 2017 de l'opération VEFA / délibération n° 9/2018**

2. AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

- **Commune / délibération n° 10/2018**

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget communal comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2018)**0,00 €**
- 2) Affectation complémentaire en "réserves"
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2018)**1 262 170,26 €**
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2018 ligne 002
(report à nouveau créditeur).....**222 349,00 €**

- **Assainissement / délibération n° 11/2018**

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget du service assainissement comme suit :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2018) ... **0,00 €**
2. Affectation complémentaire en "réserves"
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2018) **192 706,14 €**
3. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2018 ligne 002
(report à nouveau créditeur).....**0,00 €**

II - BUDGETS 2018

Commune/Assainissement/Lotissement du Bocage/VEFA

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 / délibération n° 12/2018

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 14,59 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 102,09 %

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES 2018:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte :

☞ le budget primitif 2018 de la commune / délibération n° 13/2018

Rapporteur : Patrick DARY

☞ le budget 2018 du service assainissement / délibération n° 14/2018

Rapporteur : André DUBOIS

☞ le budget 2018 du lotissement du Bocage 2 / délibération n° 15/2018

Rapporteur : Isabelle BONIN

☞ le budget 2018 de l'opération VEFA / délibération n° 16/2018

Rapporteur : Monique PLAZZI

3. CAMPING MUNICIPAL :

Rapporteur : Sylvie COLETTE

- Création d'un budget annexe Camping / délibération n° 17/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la création d'un budget annexe à autonomie financière pour la gestion du camping, lequel est considéré comme un établissement public industriel et commercial.

- Vote du budget annexe Camping / délibération n° 18/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget annexe du camping pour l'exercice 2018.

III - AFFAIRES FINANCIÈRES

1. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE JULES-FERRY

- Séjour à Lathus pour des enfants de maternelle / délibération n° 19/2018

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement à la coopérative scolaire Jules-Ferry d'une subvention de 816,66 € afin de permettre l'organisation d'un séjour à Lathus, du 16 au 18 mai 2018, pour une classe découverte de 35 enfants de maternelle.

2. TARIFICATION DES CAVURNES AU CIMETIÈRE DE LA SEYNIE / délibération n° 20/2018

Rapporteur : Francis CUBERTAFON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit la tarification des cavurnes formant des concessions individuelles au cimetière de La Seynie :

15 ans :	450 €
30 ans :	650 €
50 ans :	850 €

3. FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENTS SPÉCIFIQUES

Rapporteur : Annie ARNAUD

- ✓ Budget commune / délibération n° 21/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit la durée d'amortissement des biens suivants :

N° d'inventaire	Imputation budgétaire	Libellés	Montant à l'actif	Durée d'amortissement
201700113	2138	Leg maison de Monsieur LAGORCE avenue 8 avenue Marceau	77 338,41 €	20 ans
201700123	2132	Acquisition aux enchères maison 6 rue du Marché	26 598,64 €	10 ans
201800006	2132	Acquisition terrain + ancienne vinaigrierie au Moulin du Puy	132 487,35 €	30 ans

✓ **Budget assainissement / délibération n° 22/2018**

Programmes	Libellé	Montant	N° d'inventaire	Durée d'amortissement
P0400	Réhabilitation de l'assainissement de la rue du Châtain	132 281,67 €	201600007	10 ans
P0838	Extension réseau eaux usées route de Pierre-Chave	3 500,00 €	201700003	1 an

4. EFFACEMENT DE DETTES / délibération n° 23/2018

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'annuler la somme de 817,43 € correspondant à des titres dus mais non recouvrables (frais de cantine, garderie, centre aéré) suite à un effacement de dettes prononcé par le Tribunal d'Instance de Limoges.

IV - PERSONNEL

1. TRANSFORMATIONS D'UN POSTE / délibération n° 24/2018

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TERRITORIAL / délibération n° 25/2018

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la signature d'une convention avec le Centre Hospitalier Esquirol pour la mise à disposition auprès de la commune d'un attaché d'administration chargé de la mise en place et de la gestion du Conseil Local de Santé mentale de Saint-Yrieix pour une durée d'un an.

V - URBANISME

1. CESSION DE PARTIE DE PARCELLE A UN PARTICULIER / délibération n° 26/2018

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
☞ autorise la cession à Monsieur Alain TIGOULET d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n°16, pour une surface d'environ 120 m², au prix de 750 €, conformément à l'avis des Domaines.

☞ précise que :

- les frais de bornage découlant de cette opération seront partagés entre la commune et l'acquéreur ;
- les frais de l'acte de vente rédigé par l'office notarial de Maître Fabien GUILHEM seront à la charge de l'acquéreur.

2. RÉGULARISATIONS PARCELLAIRES AU LIEU-DIT 'QUINSAC' SUITE AUX EFFACEMENTS DE RÉSEAUX

Rapporteur : Catherine CHORT

⇒ Acquisition par la commune / délibération n° 27/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'acquisition d'un terrain cadastré section YN n°72 issu de la parcelle primaire YN n°13, pour la somme de 310 €, conformément à l'avis des Domaines.

⇒ Cessions par la commune / délibérations n° 28/2018 et 29/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
☞ autorise la cession de deux parcelles cadastrées section YM n°79 (74 m²) et 80 (17 m²), au prix de 3,41 € le m², conformément à l'avis des Domaines :

☞ précise :

- que les actes seront rédigés par Maître Jacques DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix,
- que les frais découlant de l'ensemble des formalités seront supportés pour moitié par la commune et les particuliers concernés.

3. DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

- Approbation du déclassement / délibération n° 30/2018

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 septembre au 14 octobre 2017 et à l'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ☞ constate la désaffectation à l'usage du public d'une partie du parking de la Place de la République correspondant à l'emprise déclassée ;
- ☞ approuve le déclassement du domaine public communal d'une partie de ladite place ;
- ☞ autorise l'incorporation de l'emprise dans le domaine privé communal, conformément à l'article L 2141-1 du Code de la propriété des personnes publiques ;
- ☞ autorise l'intervention d'un géomètre-expert pour effectuer le bornage de la partie déclassée et demander l'attribution de références cadastrales ;
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

4. DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DE VOIES / délibération n° 31/2018

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une dénomination/numérotation aux voies suivantes :

Désignation actuelle de la voie	Dénomination nouvelle de la voie
Voies communales n° 3 partie et 205	Route de la Rebeyrolle
Voie communale n° 105 partie	Rue des Palloux
Voie communale n° 196	Route de la Beauberie
Voies communales n° 297 partie et 64	Route de la Vergne
Voie communale n° 298	Impasse de la Ferradie
Voie communale n° 299	Impasse de Poumier
Chemin d'exploitation n° 30	Impasse du Pont de la Bachellerie
Voie départementale n° D 901 à partir de l'Avenue du Maréchal A. Juin jusqu'à la limite de commune	Route du Chalard
LD cadastral La Jonchapt	Conservation de la dénomination du lieu-dit
LD cadastral La Jeannette	Conservation de la dénomination du lieu-dit
Voie communale n° 13 de l'Allée des Tourterelles jusqu'à la limite de commune	Route du Pont des Farges
Voie départementale n° D 59 à partir du lieu-dit Gate Salesse jusqu'à la limite de commune	Route de Douillac
Voies communales n° 210, 210, 215 et 216	Route de la Rochette
LD cadastral La Liberty	Conservation de la dénomination du lieu-dit
Voie communale n° 3 partie	Route de la Jugie
LD cadastral Les Rolines	Conservation de la dénomination du lieu-dit
LD cadastral La Méchenie	Conservation de la dénomination du lieu-dit
LD cadastral Souillac/ Pierrepinet	Conservation de la dénomination du lieu-dit Souillac
LD cadastral Puy Lacaty	Conservation de la dénomination du lieu-dit
LD cadastral Le Montet	Le Pouyoulou du Levant
LD cadastral Le Tuquet Fourneau	Conservation de la dénomination du lieu-dit
Voie départementale n° D 57 A à partir de la Rue de	Route de Papesoleil

Papesoleil jusqu'à la Route de Cherveix	
Voie communale n° 66	Impasse de Marcognac
Voie communale n° 276	Impasse du Kaolin
Voie communale n° 224	Impasse de Nouzilleras
Voie communale n° 8	Route de la Lande
Voie communale n° 291 des Bruyères	Impasse des Bruyères
Voie communale n° 31	Impasse de la Petite Méchenie
Voie communale n° 32	Impasse de la Lande
Voies communales n° 225 et 226	Route du Taillis des Etats
Voies communales n° 222 partie et 223	Route de Maziéras
Voies communales n° 219 et 220	Chemin de Maziéras
Voie communale n° 3 partie	Route des Cambuses
Voie départementale n° D 901 à partir du rond point Fabrègue jusqu'à la limite de commune	Route de Coussac à partir du rond point Fabrègue jusqu'à la limite de commune
Voie communale n° 1	Route de Marneix
Voies communales n° 256, 257 et 261	Allée de Marneix

VI - CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX / ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DORSAL / délibération n° 32/2018

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix d'adhérer à DORSAL,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise :

☞ **la modification statutaire de l'article 4-3. 5°/ des statuts de la Communauté de communes pour permettre à l'EPCI d'intervenir en lieu et place de ses communes membres en matière d' « établissement, d'exploitation et de mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales » ;**

☞ **l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte DORSAL.**

2. CONVENTIONS

- **avec la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour la passation d'un marché relatif à l'acquisition de matériel de téléphonie sur IP/ délibération n° 33/2018**

Rapporteur : Christophe BREUIL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la signature d'une convention avec la Communauté de communes en vue de la passation d'un marché pour l'acquisition de matériel de téléphonie IP.

- **avec le Syndicat Energies Haute-Vienne pour l'effacement des réseaux d'éclairage public au lieu-dit 'Les Vitailles' / délibération n° 34/2018**

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ **autorise la signature d'une convention avec le Syndicat Energies Haute-Vienne le désignant maître d'ouvrage et lui confiant les études pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public au lieu-dit « Les Vitailles »,**

☞ **donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.**

VII - RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019
Organisation de la semaine scolaire
délibération n° 35/2018

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018-2019.

POUR INFORMATION :

Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales / délibération n° 36/2018

La séance est levée à 19h55.
